

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 1-2

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que dois-je faire pour appliquer correctement les consignes de sécurité émises par le SSA ?

J'aimerais bien savoir ! Faudra qu'on m'explique !!!

Les abeilles font partie de ma vie depuis un certain temps ou un temps certain.

J'ai été initiée dès 1970, donc du temps où varroa était inconnu en Suisse. Par contre les problèmes du moment s'appelaient acariose et noséma. La chance a fait que je croise mon chemin avec un amoureux des abeilles et de la nature qui savait transmettre son savoir à tous ceux et celles qui s'y intéressaient. Avec le recul, je réalise que j'ai appris ce qu'on appelle actuellement « la bonne pratique apicole ». Travailler dans le respect de l'espèce, en pensant au bien-être de l'animal qui m'est confié et non à mon profit !

Hélas, varroa est arrivé avec son paquet de contraintes et nous tous avons dû nous adapter pour maintenir notre cheptel en santé. Les lanières, produits proposés au début via les services vétérinaires, ont très rapidement été critiquées et soupçonnées de créer des résidus et de l'accoutumance. Suite à quoi l'acide formique et l'acide oxalique ont été proposés comme traitements plus efficaces et moins dommageables pour les abeilles. Le virage fut pris rapidement avec une certaine réussite. Pendant une série d'années nous n'aurons traité nos colonies qu'avec l'acide formique, et sans pertes massives. Je dirais même que les pertes avant varroa étaient plus conséquentes. Serait-ce le résultat de soins plus appropriés, appliqués méticuleusement ???

Arrive le moment où les chercheurs du CRA du Liebefeld recommandent vivement d'appliquer un traitement hors couvain avec l'acide oxalique, comme ultime chance de sauver les abeilles. Nous suivons ce conseil et appliquons l'acide oxalique par dégouttement deux ans de suite, mais sommes moyennement satisfaits. Puis, la sublimation semble être le traitement par excellence, certes plus contraignant mais bien supporté par les abeilles. Nous nous équipons d'un appareil et appliquons ce procédé durant de nombreuses années, tout en offrant de traiter également les colonies de nos novices parrainés. Tout va bien.

Pour l'hiver 2017-2018, en prévision de faire le traitement, je dois racheter de l'acide oxalique. Grande surprise, l'emballage n'est plus aux mêmes dimensions... Par le passé déjà je trouvais qu'il n'était pas facile de prélever le produit de la petite boîte. Les mesures étaient : hauteur 6,5 cm, la cuillère mesure 6 cm, il y a comme un problème pour arriver à puiser le produit du fond, d'autant plus que l'ouverture ne mesure plus que 3,8 cm. Le nouvel emballage mesure cette fois 7,3 cm de hauteur, la cuillère toujours 6 cm, mais le pire, l'ouverture mesure plus que 3 cm... Pour ressortir la cuillère tombée au fond, je dois utiliser une brucelle.

Alors quand je lis les consignes pour une « manipulation sûre des préparations apicoles » je me dis qu'il me manque un épisode. Est-ce que je suis à côté de mes pompes ou je n'ai rien pigé ??? J'aimerais qu'on m'explique comment je peux, sans risque de renverser le produit,

puiser l'acide en ayant enfilé des gants résistants aux acides, qui me font perdre une partie de ma dextérité? En plus le traitement s'applique lorsqu'on ne transpire pas et qu'on a peut-être les doigts un peu engourdi. J'ai interpellé le représentant de la firme qui distribue le produit en exposant mes griefs. Très gentiment il m'a répondu que les directives étaient ordonnées par SwissMedics. Quelques points importants: bouchons avec fermeture sécurité enfants, la cuillère doit s'enfiler totalement dans le flacon afin de ne pas « traîner » et qu'il ne puisse arriver dans les mains « d'enfants ». Pourtant je n'ai jamais fait le traitement en compagnie d'enfants! ?

Se pose alors la question: est-ce que les gens qui planchent sur les consignes de sécurité concernant ces emballages, connaissent-ils le genre de manipulation lors de l'application du traitement? Ont-ils vu une fois comment se fait un traitement; savent-ils seulement différencier une abeille d'une guêpe?

Est-ce que les apiculteurs sont tous des ignares? On pourrait le croire en lisant la phrase assassine qui figure dans le « Plan national des mesures pour la santé des abeilles » daté du 21 mai 2014, qui dit: « **Lorsque les apicultrices et apiculteurs seront bien au clair sur la manière d'utiliser correctement les produits vétérinaires et autres médicaments, la mort des abeilles devrait régresser** ». . . J'ai dû lire plusieurs fois, . . . comment se fait-il que je persiste à pratiquer l'apiculture si on me considère comme une incapable, une ignorante, une nulle???

J'aimerais savoir de quelle manière je peux respecter les consignes de sécurité tout en travaillant rationnellement sans me mettre en danger, ou mettre en danger les abeilles et autrui.

A bon entendeur !

Votre butineuse : Rose Aubry